

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

CE168.R16
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE168.R16

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 59^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 73^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

LA 168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD59/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 58^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), 73^e session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques, qui fait l'objet de l'annexe A du document CE168/3, Rev. 1 ;

Ayant à l'esprit les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ainsi que l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur,

Tenant compte des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD59/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.
2. De tenir le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques du 20 au 24 septembre 2021 et de demander au Bureau du Comité exécutif, en consultation avec le BSP, de décider si le format sera présentiel ou virtuel.

(Huitième réunion, le 24 juin 2021)
